



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage



Communiqué de presse du 28 juin 2016

Parc éolien « Eoljoux » : Recours commun de cinq associations pour sauver un paysage unique de Suisse

Les associations Pro Natura, Helvetia Nostra, BirdLife Suisse, La Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) et Paysage-Libre Vaud (PLVD) ont déposé le 27 juin 2016 un recours conjoint auprès du Tribunal cantonal contre l'approbation du Plan partiel d'affectation PPA « Eoljoux » par le canton de Vaud. Les organisations déplorent des impacts conséquents au paysage et à la faune d'un projet qui viole, selon elles, les dispositions légales en vigueur.

La décision de faire front commun contre ce projet est amplement motivée et justifiée par sa situation au centre d'un périmètre inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). « *L'implantation de sept éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur porte gravement préjudice au panorama de la Vallée de Joux et bien au-delà* » souligne Roman Hapka, directeur suppléant de la FP. « *Le parc éolien "Eoljoux" constitue un précédent inacceptable à la protection des sites d'importance nationale* » poursuit Anne Bachmann, chargée d'affaires pour Helvetia Nostra. À ce titre, les associations déplorent fortement que le PPA ait été approuvé par les instances cantonales avant même que la Confédération n'ait statué sur la situation du projet au sein d'un site inscrit à l'IFP.

Des impacts majeurs sur la faune

Le projet « Eoljoux » fait peser de graves menaces sur l'une des dernières populations de Grands Tétras du Jura et sur d'autres espèces sensibles. Il est incompatible avec le Plan d'action national du Tétras en empiétant sur des habitats de première importance pour l'espèce. « *C'est comme si l'on autorisait un tournoi de pétanque dans une galerie d'art* » compare François Turrian, directeur romand de BirdLife Suisse.

Les associations relèvent que le projet, malgré le complément inclus dans la décision communiquée, ne répond pas aux exigences en matière de protection de l'avifaune, selon la jurisprudence issue de l'arrêt rendu par le Tribunal cantonal dans le cadre du projet de parc éolien de Sainte-Croix.

Eoljoux est situé au centre d'un réseau de gouffres qui abritent de grandes quantités de chauves-souris. Des rassemblements de ces chiroptères se produisent chaque été, ce qui fait de la région un haut-lieu en Europe occidentale pour ces animaux. Ces caractéristiques sont en principe incompatibles avec la création d'un parc éolien.

Doutes sur la production réelle d'électricité

Les mesures de vent effectuées sont de qualité médiocre et ne correspondent pas à l'état de la technique. Selon les associations, le projet risque de produire significativement moins d'électricité qu'annoncé par les promoteurs.

« *En analysant les études de vent et les prévisions de production avancées, nous aboutissons à une surestimation de la production électrique.* » indique Jürg Schweizer, responsable du groupe technique à PLVD.

Une pesée des intérêts largement défavorable

Les associations estiment que le canton n'a pas effectué correctement sa pesée des intérêts entre la production énergétique et les impacts sur le paysage, la nature et la faune. « *De tels projets ne représentent hélas pas une bonne promotion pour l'énergie éolienne* » conclut Michel Bongard, secrétaire de Pro Natura Vaud.

3360 signes

IFP: 162 perles protégées dans nos paysages

L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) a été promulgué par le Conseil fédéral en 1977. Il recense 162 objets et se base sur la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). «L'inscription d'un objet [...] indique que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible [...]» (art. 6 LPN). Une évaluation demandée par la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) avait déjà montré en 2003 le manque d'efficacité de l'IFP: les qualités paysagères de référence des objets étaient en partie gravement mises à mal. Sur ce constat, le Conseil fédéral a donné à l'OFEV le mandat de revaloriser l'IFP.

Plus d'informations :

- Pro Natura Vaud, Michel Bongard, secrétaire exécutif, 079 721 00 09
- Helvetia Nostra, Anne Bachmann, chargée d'affaires, 078 629 82 70
- BirdLife Suisse, François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75
- Roman Hapka, directeur suppléant - responsable romand, 079 601 76 64
- Paysage-Libre Vaud, Jean-Marc Blanc, secrétaire général, 079 213 63 80